



CONSEIL DE FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2008

Approuvé le 02 avril 2009

PRESENTS	
Membres du Conseil	François AUDIGIER, Guido GENDOLLA, André GIORDAN, Myriam GREMION, Erika HOFMANN, Dirk KERZEL, Charles MAGNIN, Fanny ROCHAT, Marie-Noëlle SCHURMANS, Pascal ZESIGER (président)
Ex officio	Pascale PASCHE – conseillère aux études, Gabriel MUGNY – vice-doyen
Invités	Lucie MOTTIER-LOPEZ, Charles HEIMBERG
EXCUSES	
Membres du Conseil	Myriam MEUWLY-BONTE, Gisela VIEF
Ex officio	Pierre BATARDON – administrateur, Valérie KICIMAN, Anastasia TRYPHON – conseillères aux études, Bernard SCHNEUWLY - doyen

Ordre du jour

- 1 - Approbation du PV de la séance du 30.10.3008
- 2 - Désignations complémentaires dans les Commissions permanentes du Conseil de Faculté
- 3 - Campagne d'équipement 2009 : rapport du Président de la Commission du Développement & du Budget de la Faculté
- 4 - Création du MAS en enseignement secondaire - projet de règlement d'études
- 5 - Evaluation des enseignements et des programmes : nouveaux questionnaires pour l'évaluation des enseignements
- 6 - Divers

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30.10.2008

Le procès-verbal est adopté sans modification.

2. DÉSIGNATIONS COMPLÉMENTAIRES DANS LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL DE FACULTÉ

P Corps étudiant

A la demande de l'Adepsy – Association des étudiants de Psychologie, des désignations complémentaires au sein des commissions permanentes sont demandées ; les candidats proposés sont les suivants (en caractère gras : les nouvelles désignations) :

- Commission Bibliothèque → Laurent Shüpbach

- Commission du développement et du budget

Titulaire : **Jeremy Hofmeister** ; Suppléant-e : **Sibel Demirci**

(remplacent → titulaire : Filip Kleczkowski ; suppléante : Moana Monnier)

- Commission Egalité

Titulaire : **Huarda Valdès-Laribi** ; Suppléant-e : **Yen-Khe Duong Vinh**

(remplacent → titulaire : Claire Alexander ; suppléante : Moana Monnier)

- Commission Ethique

Titulaires : Huarda Valdès-Laribi et Laurent Shüpbach

Suppléant-e-s : **Syeda Fatima Abedi** et Adèle Tschudin

- Commission Formation et évaluation des enseignements

Titulaires : **Emilie Alexiou** et **Sibel Demirci**

(remplacent : Shpresa Mehmeti et Laurent Schüpbach)

Suppléants.: **Fatima Abedi** et **Julien Clavien**

- Commission Informatique : Laurent Shüpbach

P Corps professoral

- Commission du développement et du budget

Olivier Renaud, nouveau suppléant en remplacement de K. Scherrer.

Soumises au vote, les désignations complémentaires (corps étudiant & professoral) proposées ont été adoptées à l'unanimité (10 voix).

3. CAMPAGNE D'ÉQUIPEMENT : RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ET DU BUDGET

Pour rappel, le Conseil de Faculté a décidé, en juin 2008, à la demande du Conseil décanal et sur proposition de la Commission de développement et du budget, une réévaluation à la baisse du budget d'équipement et d'investissement facultaire pour 2009. En effet, une partie du budget d'équipement, de l'ordre de 20% (100'000 CHF), sera transférée aux budgets de fonctionnement des Sections.

Partant de l'hypothèse d'un budget total de 422 000 CHF pour 2009 (522 000 CHF pour 2008), la Commission de développement et du budget propose de maintenir en 2009 les enveloppes existantes, dont les montants ont été définis comme indiqué dans le tableau ci-après, y inclus les demandes individuelles, ventilées dans les enveloppes respectives correspondantes :

ENVELOPPE	MONTANT
- Tampon (dégâts, casse, vols & imprévus)	30'000
- Informatique - Soft (imprimantes, mémoire, stockage SAN ...)	15'000
- Audiovisuel	25'000
- Tests	10'000
- Mobilier	15'000
- Téléchargements GDL	15'000
- Nouveaux professeurs	50'000
- Média Plus 2009/10	40'000
- Logiciels & licences facultaires (SPAD, Statistica, Nvivo, .. hors GDL, env. TECFA)	30'000
- Papier & Impressions	30'000
- Informatique – Hard (parc facultaire) et matériel scientifique	182'000
BUDGET 2009	422'000
	<i>solde</i> - 20'000

Afin de pallier la réduction budgétaire prévue, il a été décidé de donner priorité au renouvellement du parc informatique sur les demandes individuelles. Le budget nécessaire au renouvellement annuel du parc informatique facultaire est estimé à environ 150'000 CHF. Toutefois, 1/3 du renouvellement prévu a pu être anticipé sur le budget 2008 (50'000 CHF), permettant ainsi d'entrer en matière sur la quasi-totalité des demandes individuelles examinées par la Commission informatique, dans le cadre de la Campagne d'équipement annuelle.

Comme chaque année, la Commission de développement et du budget souligne que les demandes acceptées le sont sur le principe, et pas nécessairement sur le montant demandé. L'achat d'équipement est, selon la procédure en vigueur, soumis à l'aval technique préalable du responsable de l'enveloppe concernée, compte-tenu, notamment, de la politique d'achats de l'Université (liste des fournisseurs PAIR), ainsi que des matériels standards facultaires définis par le Service informatique sous la responsabilité de la Commission informatique facultaire – CIF.

Si les demandes individuelles retenues étaient toutes effectivement engagées à hauteur des montants indiqués, le solde budgétaire serait négatif d'environ 20'000 CHF (cf. tableau ci-dessus). Compte-tenu du fait que les acquisitions souhaitées ne sont pas toujours effectuées, que plusieurs demandes seront revues à la baisse selon les conseils de nos techniciens et que certaines d'entre elles pourront faire l'objet de co-prise en charge financière, la situation apparaît toutefois parfaitement saine.

Soumise au vote, la proposition de la Commission de Développement et du Budget est adoptée à l'unanimité (10 voix).

Départ G. Gendolla

4. CRÉATION DU MAS EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – PROJET DE RÈGLEMENT D'ÉTUDES

EN PRÉSENCE DE CHARLES HEIMBERG

La création de la Maîtrise universitaire d'études avancées en enseignement secondaire s'inscrit dans le processus de transfert de la formation initiale des enseignants du secondaire I et II à l'Université, dans le cadre de l'Institut universitaire de formation des enseignants – IUFE, en création. L'Institut n'étant pas encore doté des instances habilitées, c'est donc la FPSE qui est chargée de voter les règlements le concernant, par délégation.

Le MAS correspond à une formation professionnalisante dont le programme fait suite au Certificat complémentaire en didactique de la discipline et en sciences de l'éducation dans les branches enseignées au secondaire I et II, ou à l'équivalence des crédits obtenus dans le cadre des 3 modules de la Faculté des Lettres, consacrés à la transmission de la discipline et à l'enseignement.

L'organisation d'une formation initiale universitaire des enseignants du Secondaire I et II est conçue de manière à permettre aux étudiants de réaliser l'ensemble de leur parcours de formation, scientifique et professionnel, en un minimum de 12 semestres. Les étudiants doivent d'abord obtenir une maîtrise universitaire (Master) dans la discipline de référence.

Dans les cas où cette maîtrise ne comprend pas une option spécifique, consacrée à la transmission de la discipline et à l'enseignement, prévue dans la Faculté des Lettres et constituée de 3 modules de 12 crédits, les étudiants suivent le cursus en vue d'obtenir le Certificat complémentaire en didactique de la discipline et en sciences de l'éducation (CC – 34 ECTS) en même temps qu'ils terminent leur maîtrise universitaire, ce qui leur donne ensuite accès au cursus de formation approfondie de la Maîtrise d'études avancées (MAS – 60 ECTS).

Pour devenir enseignant d'une discipline dans le secondaire I et II, les postulants devront donc détenir le CC (34 ECTS) ou avoir obtenu l'équivalence des crédits dans le cadre des 3 modules de la Faculté des Lettres et le MAS (60 ECTS). Le MAS s'effectue en principe en 2 semestres. Le contenu du MAS porte sur 3 domaines : la profession enseignante, la didactique disciplinaire et les dimensions transversales de la profession. Conçu pour permettre une pratique éclairée de la profession enseignante, le parcours de formation du diplôme comprend des cours, des séminaires, des ateliers, une pratique du terrain et un travail de fin d'études.

A l'examen du règlement d'études, l'article 4 – Admissibilité et admission soulève quelques questions et il est notamment proposé d'ajouter aux alinéas c et d :

c – sont titulaires du Certificat complémentaire en didactique de la discipline **ou titre jugé équivalent**, ou ont obtenu l'équivalence des crédits dans le cadre des trois modules de la Faculté des Lettres ;

d – ont obtenu au moins 25 crédits du Certificat complémentaire **ou titre jugé équivalent***, dans le cadre d'un parcours alternatif ;

* Ne sachant toutefois pas quel est le souhait du Comité directeur en matière d'équivalence (en principe, pas plus de la moitié des crédits d'un titre peuvent être obtenus par équivalence), le Conseil de Faculté souhaite que le point n°4 fasse l'objet d'un réexamen.

Cette demande de clarification faite, le projet de règlement d'études pour la création du MAS en enseignement secondaire est soumis au vote : il est adopté par 8 voix pour – 1 abstention.

5. EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS ET DES PROGRAMMES : NOUVEAUX QUESTIONNAIRES POUR L'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

EN PRÉSENCE DE LUCIE MOTTIER-LOPEZ

Les nouveaux questionnaires présentés à l'approbation du Conseil de Faculté ont déjà été soumis aux différents comités de programme et ajustés en fonction des commentaires reçus. Dans l'ensemble, ces questionnaires ont été bien accueillis.

Compte-tenu de la situation, il n'existe pas de procédure standardisée quant au dépouillement de ces questionnaires. Dans la situation actuelle, l'idée est que chaque comité qui souhaite évaluer son programme puisse tester l'outil et que les conditions de passation et de dépouillement soient négociées au cas par cas entre le comité de programme, Adevén et Comeval.

Consciente d'être engagée dans une démarche parallèle à la démarche qualité en cours au niveau du Rectorat, notamment concernant la politique d'évaluation des enseignements, des programmes et filières de formation, la COMEVAL – Commission de la formation et de l'évaluation des enseignements pense toutefois que sa demande d'aller de l'avant avec les nouveaux outils d'évaluation conçus permettra de nourrir la réflexion plus générale qui est en train de se mener. Les membres de la Commission se sont particulièrement attachés à proposer un outil parmi un ensemble d'autres outils d'évaluation des programmes qui ne relèvent pas de leur responsabilité.

Il est également à noter que la notion d'accréditation en termes d'évaluation de filière et d'enseignement est extrêmement importante et que la démarche est lourde : budget, temps, ressources humaines (nécessitant le déplacement d'experts fédéraux et internationaux). Cette démarche ne peut s'effectuer que ponctuellement, une fois tous les 10/15 ans. L'outil intermédiaire que constitue le questionnaire, même s'il a ses limites, est donc particulièrement intéressant.

Soumis au vote, les nouveaux questionnaires pour l'évaluation des enseignements sont adoptés à l'unanimité – 9 voix.

6. DIVERS

Belles fêtes de fin d'année à tous ...

GE/16.02.2009/M.Philippe